

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1921

Projet de Loi relatif à certaines dépenses de l'État
pour l'exercice 1921 (1).

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (2).

**Rapport fait au nom de la Commission
des Sciences et des Arts, par M. MEYERS.**

Présents: MM. HOUZEAU DE LEHAIE, président; DERBAIX, DE PIERPONT
SURMONT DE VOISBERGHE, LE JEUNE, LEKEU, LIBBRECHT et MEYERS,
rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Sciences et des Arts pour 1921 s'élève à la somme
de 261,578.804 francs. Il était de 155,438,285 francs en 1920.

Reproduisons par chapitre les crédits pour 1921 votés par la Chambre,
en regard de ceux de 1920.

	1921.	1920.	Augmentations.	Diminutions.
Première section. — Dépenses ordinaires.				
I. Administration centrale . . . fr.	3,893,372	2,999,073	904,299	
II. Pensions et secours	866,000	583,000	283,000	
III. Sciences et Lettres	5,250,000	4,100,565	1,149,485	
IV. Enseignement supérieur	10,207,700	9,737,400	470,300	
V. Enseignement moyen	18,977,680	14,368,424	4,609,266	
VI. Enseignement normal	14,273,160	7,159,300	7,113,860	
VII. Enseignement primaire	196,714,605	103,209,478	93,504,127	
VIII. Beaux-Arts.	5,166,151	4,837,435	328,714	
IX. Dépenses diverses et imprévues .	20,000	16,000	4,000	
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.	255,040,664	147,010,675	108,029,959	
X. Services divers. fr.	6,538,140	8,427,610		1,889,470
TOTAL. fr.	261,578,804	155,438,285	Augmentation. 106,140,489	

(1) Projet de Loi, n° 150.

(2) Documents de la Chambre des Représentants: Budget, n° 401; rapport général, n° 261; rapport du Budget des Sciences et des Arts, n° 301; amendements n° 320, 328, 329, 336; *Annales parlementaires*, pp. 1454 et suiv., 1525 et suiv.

Les principales majorations ont été justifiées par le Gouvernement comme suit :

Au chapitre I^{er}, par l'augmentation du personnel, l'unification des grades et traitements des fonctionnaires et le coût plus élevé des frais de bureau.

Au chapitre II, par le relèvement des pensions.

Au chapitre III, par l'organisation de bibliothèques populaires et les subsides aux œuvres post-scolaires, par l'institution de l'Académie royale de langue française.

Au chapitre IV, par l'augmentation des traitements et des bourses de voyage.

Au chapitre V, par l'augmentation des traitements, la création d'établissements d'enseignement moyen et la création de bourses d'études.

Au chapitre VI, par le dédoublement complet de l'inspection scolaire et les indemnités de résidence des inspecteurs, par les augmentations de traitements, l'organisation du quatrième degré, le service de l'enseignement normal et les frais de bibliothèque.

Au chapitre VII, par le relèvement des traitements, les récompenses aux instituteurs et les subsides aux œuvres de distribution de vêtements et chaussures aux enfants nécessiteux.

Au chapitre VIII, par l'intervention plus large en faveur des artistes et des expositions et l'entretien du château de Mariemont.

* * *

En ce qui concerne les chiffres des crédits portés au Budget, nous nous bornerons à quelques observations.

La Chambre a, sur la proposition de la Commission du Budget, écarté du Budget des Sciences et des Arts les dépenses relatives à la vie chère et les a transférées au Budget extraordinaire. Ces dépenses sont de 21,238,180 fr. Tout en approuvant cette élimination, il s'impose de remarquer qu'il doit être tenu compte de cette dépense pour évaluer les dépenses totales réelles des Sciences et des Arts. Ajoutons donc la somme de 21,238,180 francs à celle de 261,578,804 francs. Nous arrivons au total de 282,816,984 fr.

D'autre part, la Commission du Budget de la Chambre avait fait quelques propositions de réductions. Rares sont celles qui ont été accueillies.

Votre Commission n'a fait aucune observation tendant à une diminution de crédit. Elle s'est rendu compte qu'il est impossible d'entrer dans l'appréciation des détails des multiples postes qui composent l'important budget qui vous est soumis. Elle reconnaît la nécessité inéluctable de consentir les dépenses indispensables à l'amélioration de l'enseignement national et au relèvement intellectuel du pays. Elle se complait à rendre hommage aux efforts et aux heureuses initiatives de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Certes, le budget de l'exercice en cours est de beaucoup supérieur à celui de l'exercice précédent. Mais il est juste de remarquer que le crédit qui a subi de loin la plus forte augmentation est celui relatif au paiement du personnel enseignant des écoles primaires, en vertu de la loi organique de 1919 et de la loi relevant les traitements, du 14 août 1920. (Augmen-

tation sur 1920 de 93,504,127 francs sur une augmentation totale de 106,140,489 francs).

*
* *

Un membre de la Commission a fait observer que le crédit porté à l'article 106 « Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes pour la restauration des monuments » a subi une nouvelle réduction. Il n'est plus que de 75,000 francs. Il était de 125,000 francs en 1920 et de la même somme en 1914. Il en est de même du crédit de l'article 107 : « Subside pour la restauration des édifices du culte », qui, de 200,000 francs qu'il était en 1920, a été réduit à 125,000 francs. Ces crédits sont évidemment insuffisants pour assurer l'intervention de l'État dans les travaux de conservation de nos admirables monuments civils et religieux. Une augmentation importante s'imposera par la suite.

On doit regretter aussi que, dans ce pays d'art, les crédits en faveur des beaux-arts en général ne soient pas plus élevés. Mais, hélas ! il faut compter avec les difficultés financières.

*
* *

Le Budget des Sciences et des Arts a donné lieu à une longue discussion à la Chambre. De nombreux problèmes y firent l'objet de plus nombreux discours.

Signalons le désir exprimé, par la plupart des orateurs, de voir renforcer l'obligation scolaire. Il est indéniable que la loi actuelle est impuissante à enrayer l'abandon de l'école et c'est avec raison qu'un cri d'alarme a été jeté. Il importe de remédier le plus tôt possible à ce qui constitue un véritable fléau pour l'avenir du pays. Un projet de loi est déposé à ce sujet. Souhaitons de le voir bientôt soumis à nos délibérations.

Signalons aussi l'insuffisance de certains locaux scolaires, en regrettant que la situation financière ne permette pas de songer à construire actuellement de nouveaux bâtiments scolaires partout où les écoles sont mal installées ou surpeuplées.

*
* *

Parmi les innovations du Budget, parlons brièvement des œuvres post-scolaires, des bibliothèques et des bourses d'études.

Œuvres complémentaires de l'école. — Il n'existait pas de crédit au Budget pour leur venir en aide. Le Gouvernement propose d'y inscrire 100,000 francs. Il sera ainsi à même de soutenir, ne fut-ce que dans une faible mesure, les extensions universitaires, les sociétés de conférences et les universités populaires, toutes ces organisations intellectuelles que l'on doit regretter de ne pas voir se multiplier davantage.

Bibliothèques populaires. — Le Gouvernement propose un crédit de 375,000 francs. La bibliothèque, comme les cercles d'études et de conférences, sont destinés à accroître la valeur intellectuelle et morale de ceux

qui sortent de l'école et un crédit de cette nature ne peut que recevoir notre entière approbation.

Dans d'autres pays, en Angleterre, en Amérique, en Hollande, les bibliothèques publiques sont érigées en une sorte de service public. Or, on admet que dans ces pays la classe ouvrière est plus instruite que chez nous. Suivant une statistique donnée par M. Heyman, dans son rapport sur le projet de loi relatif aux bibliothèques publiques, environ 1,500 communes belges ne possèdent aucune bibliothèque à l'usage du public. Que d'autres sont pauvres en livres, mal installées et mal organisées !

Des orateurs ont fait des réserves à la Chambre concernant le choix des livres. M. Woeste s'en est spécialement fait l'écho. Dans sa réponse, M. le Ministre des Sciences et des Arts a reconnu qu'il fallait éviter l'esprit de parti, renoncer à l'immixtion de l'État dans le choix des livres et constituer les bibliothèques, non d'après les préférences du pouvoir, mais au gré des gens qui les fréquentent, c'est-à-dire, répondre aux demandes des lecteurs. Moyennant ces garanties, personne ne contestera la haute utilité de développer les bibliothèques.

Aussi bien les œuvres complémentaires de l'école et les bibliothèques répondent-elles actuellement plus que jamais à un besoin. Les Chambres ont voté il y a peu de temps la loi des huit heures de travail, ce rêve, réalisé enfin par la classe ouvrière. L'ouvrier aura des loisirs nombreux. Qu'en fera-t-il ? Ne serait-il pas navrant qu'il n'y eut que le cinéma et le cabaret, fussent même les sports, pour les occuper, et que cette liberté si ardemment désirée apparut, ainsi que le dit Georges Duhamel, comme un sac vide, impossible à remplir. Et il ajoute : « Dès demain les pauvres se trouveront plus riches de temps qu'ils ne le furent jamais. » Ne fera-t-on rien pour leur permettre de transformer toute cette liberté en une joie paisible et profitable ?... Les conteurs de tous les pays nous ont montré la maladresse et le désarroi du pauvre en présence d'une richesse soudaine et considérable.

» Le peuple laborieux va connaître semblable école. Il va se trouver brutalement mis en possession d'une liberté qui est pour lui la plus souhaitable et la plus méritée des fortunes. S'il ne sait à quoi l'employer, avouons que la faute n'en sera pas à lui tout seul. »

Ce sera donc la grande œuvre de tous les partis de travailler à procurer à la classe ouvrière des loisirs utiles pour elle-même et pour le pays. Le Gouvernement n'y saurait rester indifférent. Les œuvres complémentaires de l'école et les bibliothèques contribueront à la réaliser dans une large mesure.

Bourses d'études. — Le gouvernement propose une majoration de crédit de 50,000 francs, qui n'est que la manifestation de son souci de favoriser l'accession aux études moyennes des enfants d'ouvriers d'intelligence d'élite. Un *projet de loi relatif aux mieux doués* vient d'être déposé par M. le Ministre des Sciences et des Arts. Certes les bourses d'études existent dans toutes nos provinces. Elles sont généralement d'origine ancienne. Mais constituées par des fondations, elles limitent le choix des boursiers aux membres d'une famille ou d'une localité.

En France, les études des « compagnons », études d'universitaires soldats écrites pendant la guerre et à la guerre ont appelé particulièrement l'attention de l'opinion des pouvoirs publics sur le recrutement de l'élite.

Actuellement, l'enseignement moyen est peu fréquenté par les enfants de la classe ouvrière. D'une part, ils n'en profitent pas par manque de ressources ; d'autre part, l'ouvrier ne place pas volontiers ses enfants dans un milieu qui n'est pas le leur et où ils seraient des étrangers.

Ne faut-il pas faciliter les études moyennes aux enfants de mérite de la classe ouvrière? Ne néglige-t-on pas un capital précieux de forces intellectuelles latentes en ne travaillant pas à l'éclosion complète de jeunes intelligences, parfois brillantes et cependant vouées, à défaut d'études, à ne pas dépasser un niveau de développement peu élevé? En France, en Angleterre, en Allemagne, les Gouvernements et certaines villes ont réalisé en partie le problème.

En France, le crédit des bourses a passé de 14 millions en 1920 à 23 millions en 1921.

L'augmentation du crédit pour les bourses, proposé par le Gouvernement est modeste. Il appartiendra au Parlement d'examiner le *projet de loi des mieux doués* qui combine les ressources financières des communes, des provinces et de l'État.

Telles sont quelques idées fécondes qui se dégagent de l'examen du budget. A cette époque d'évolution démocratique, de reconstitution non seulement matérielle, mais aussi intellectuelle et morale, elles ont le mérite de contenir des réformes qui, sagement étudiées et mises en pratique, peuvent exercer une influence heureuse et contribuer au bien général et à la grandeur de la Patrie.

Faut-il parler de la politique scolaire du Gouvernement? Tout a été dit à cet égard à la Chambre et dans la Presse. Constatons que les déclarations de conciliation et de concorde de M. le Ministre des Sciences et des Arts à la Chambre ont été reçues avec faveur sur tous les bancs. Depuis lors M. le Ministre a prononcé un important discours qui a attiré toutes les attentions et qu'en général l'opinion a approuvé. La pacification scolaire est une des conditions de notre relèvement et l'heure actuelle n'est pas de celles où le pays pourrait se livrer à une guerre sur le terrain de l'enseignement.

C'est à l'unanimité que votre Commission vous propose d'adopter le Budget des Sciences et des Arts.

Le Rapporteur,
G. MEYERS.

Le Président,
A. HOUZEAU DE LEHAIE.